



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 mai 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 18 de la liste préliminaire*
**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Conseil économique et social
Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Point 11 a) de l'ordre du jour
**Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies : suivi de la Conférence
internationale sur le financement
du développement**

Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, du 18 au 20 avril 2016)

I. Introduction

1. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED, s'est tenu du 18 au 20 avril 2016 à New York. Il était présidé par le Président du Conseil économique et social, Oh Joon (République de Corée) et avait pour thème général : « Financement du développement durable : suite à donner au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ».

2. De nombreux participants de haut niveau ont assisté à la première séance du Forum, dont 17 ministres et vice-ministres, ainsi que des hauts fonctionnaires occupant des postes dans les domaines de la finance, des affaires étrangères et de la coopération au service du développement. Un nombre record d'administrateurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI ainsi que de hauts responsables d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales étaient présents. Les organisations de la société civile et le secteur privé étaient aussi fortement représentés.

* A/71/50.



3. Lors du débat d'ouverture, le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire, des messages vidéo de la Directrice générale du FMI et du Directeur général de l'OMC ont été diffusés et le Premier Vice-Président de la Banque mondiale, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement), le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (en sa qualité de Président du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement), le Secrétaire général de la CNUCED et la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (au nom des cinq commissions régionales) ont fait des déclarations, tout comme les chefs des organes intergouvernementaux concernés, à savoir les Présidents du Comité du développement de la Banque et du Fonds et du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ainsi que le Secrétaire par intérim du Comité monétaire et financier international du FMI.

4. Un trait marquant du débat inaugural du Forum a été le dialogue interactif que les représentants des organes intergouvernementaux et les hauts dirigeants de la Banque mondiale, du FMI, de la CNUCED et du PNUD ont tenu sur deux sujets : a) la cohérence des politiques de mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; et b) le lien entre aide humanitaire et développement.

5. Le débat consacré aux questions diverses était organisé autour de six tables rondes, consacrées aux thèmes suivants : « Cadre mondial de financement du développement durable »; « Ressources publiques intérieures et internationales »; « Entreprises privées et financement intérieurs et internationaux »; « Dette et questions systémiques »; « Commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités »; « Données, contrôle et suivi ». Une réunion-débat a été consacrée à l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures.

6. Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général sur le suivi des engagements et des initiatives énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (E/FFDF/2016/2). Le premier rapport de 2016 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, intitulé *Addis Ababa Action Agenda: Monitoring Commitments and Actions*, s'est révélé particulièrement utile aux débats.

II. Ouverture du Forum sur le suivi du financement du développement

7. À l'occasion de l'ouverture du Forum, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire général, la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, et le Premier Vice-Président du Groupe de la Banque mondiale pour le Programme de développement à l'horizon 2030, les relations avec les Nations Unies et les partenariats, Mahmoud Mohieldin, s'exprimant au nom du Président de la Banque mondiale, ont fait des déclarations.

8. Le Président du Conseil économique et social a mis en avant le fait que le mandat du Forum portait sur le suivi et l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce cadre, le Forum avait quatre

fonctions propres : servir de plateforme principale pour examiner les politiques en matière de suivi du financement du développement afin d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les problèmes rencontrés et de mobiliser des moyens de mise en œuvre, et pour promouvoir la mutualisation des enseignements acquis aux niveaux national et régional tout en permettant d'examiner les questions nouvelles; servir de cadre pour prendre des mesures concrètes et arrêter, au niveau intergouvernemental, des conclusions et recommandations afin d'orienter la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; mobiliser un vaste engagement des parties concernées ainsi que des États Membres; mener ses travaux en adoptant une approche fondée sur des faits et en s'appuyant principalement sur les analyses énoncées dans le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions.

9. Le Secrétaire général a souligné qu'il incombait à tous de transformer les accords historiques de 2015 en actions concrètes. On estimait qu'il faudrait des milliers de milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable. Il serait extrêmement difficile de mobiliser toutes ces ressources, en particulier dans le contexte actuel, toujours marqué par l'incertitude économique et les contraintes budgétaires. L'action mondiale devait être à la hauteur du défi. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offrait un cadre de financement global qui, s'il était pleinement mis en œuvre, permettrait d'aligner les politiques et les flux financiers sur les priorités économiques, sociales et environnementales. Il fallait appliquer le nouveau « pacte social » énoncé dans le Programme d'action afin d'assurer à tous une protection sociale et des services publics essentiels, et augmenter les investissements dans une infrastructure durable et résiliente. Si la coopération Sud-Sud était un moteur de l'innovation et avait montré son efficacité dans de nombreux pays en développement, l'aide publique au développement (APD) restait cruciale, en particulier pour les pays les moins avancés. Le financement était aussi un élément essentiel pour ce qui était de mettre en œuvre l'Accord de Paris et d'aider les pays à exécuter leurs plans nationaux sur le climat.

10. M^{me} Lagarde a affirmé que le FMI était déterminé à appliquer pleinement et rapidement le Programme d'action d'Addis-Abeba et énuméré plusieurs mesures prises par le Fonds afin de promouvoir la stabilité macroéconomique, d'améliorer les systèmes d'imposition, de lutter contre les changements climatiques et d'appuyer une croissance économique inclusive. Pour ce qui était de la stabilité macroéconomique, le FMI continuait de donner des conseils aux pays concernant leurs cadres nationaux et leurs éventuelles retombées. M^{me} Lagarde a constaté que des progrès avaient été accomplis en matière de coopération fiscale internationale, en grande partie dans le cadre des initiatives concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, et demandé qu'une attention particulière soit accordée au renforcement des cadres d'imposition nationaux en vue d'accroître les recettes fiscales. Pour ce qui était des changements climatiques, le Fonds poursuivait ses recherches et continuerait d'apporter une assistance technique en matière de retrait des subventions et de taxation des externalités, y compris dans le cadre de la taxe sur le carbone. M^{me} Lagarde a demandé aux gouvernements de bien cibler leurs dépenses, notamment dans le domaine de l'éducation des jeunes, en particulier des filles, afin de parvenir à une croissance inclusive et durable.

11. M. Azevêdo a souligné que le Forum jouait un rôle important en ce qu'il assurait une application cohérente des décisions touchant au financement du développement et du Programme 2030. Il a rappelé que l'OMC participait activement aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions, en particulier ceux

touchant au commerce. Comme il serait très complexe d'exécuter le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'atteindre les objectifs de développement durable, le Groupe de réflexion avait fait dans son rapport plusieurs propositions visant à déterminer les contributions que pouvaient apporter les systèmes commerciaux multilatéraux dans certains domaines, en particulier pour ce qui était du traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés, des questions liées à la pêche et à l'agriculture, de l'accès aux médicaments à un coût abordable et de la mise en œuvre des décisions issues des conférences ministérielles de l'OMC à Bali et Nairobi. À son avis, les travaux accomplis récemment à l'OMC étaient encourageants. Ainsi, en décembre 2015, les gouvernements s'étaient entendus sur la réforme du commerce des produits agricoles la plus importante de l'histoire de l'OMC et avaient fait des progrès concernant les règles d'origine préférentielle et l'octroi d'un traitement préférentiel pour les services des pays les moins avancés.

12. M. Mohieldin a souligné qu'il fallait pleinement appliquer les accords historiques qui avaient été conclus sous les auspices des Nations Unies l'année précédente. Pour cela, il était nécessaire de disposer de données fiables, de moyens d'exécution ingénieux et d'un financement solide, y compris d'améliorer la préparation aux chocs et aux catastrophes naturelles et de renforcer la capacité d'intervenir en cas de crises de toutes sortes. Le Groupe de la Banque mondiale était très engagé dans le processus d'examen du financement du développement et, dans ce cadre, participait activement aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions. En collaboration avec d'autres banques de développement multilatérales et le FMI, il s'appuyait sur ses fonds propres, des solutions de financement innovantes, ses connaissances et son pouvoir rassembleur pour mobiliser et attirer des ressources publiques et privées supplémentaires. Il s'efforçait aussi d'accroître les moyens de mobilisation des ressources intérieures dans le cadre d'une initiative, menée conjointement avec le FMI, visant à améliorer les systèmes fiscaux des pays en développement. M. Mohieldin estimait que le financement des infrastructures était un autre aspect essentiel du programme de financement du développement et, à cet égard, a souligné que l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures venait d'être lancée. Il a insisté sur le fait que le Groupe de la Banque mondiale restait déterminé à promouvoir l'investissement en faveur de sociétés et de marchés touchés par les conséquences d'un conflit, des changements climatiques ou de la migration.

III. Déclarations des parties prenantes institutionnelles

13. Le Président du Comité du développement de la Banque et du Fonds, Bambang Brodjonegoro (Indonésie), le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Alfredo Suescum A. (Panama), et le Secrétaire par intérim du Comité monétaire et financier international du FMI, Calvin McDonald, ont fait des déclarations. Des exposés liminaires ont aussi été présentés par l'Administratrice du PNUD et Directrice du Groupe des Nations Unies pour le développement, Helen Clark, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Président du Groupe de réflexion interinstitutions, Wu Hongbo, le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi, et la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Shamshad Akhtar.

14. M. Brodjonegoro a fait référence à l'étude prospective actuellement menée par le Comité du développement, dans le cadre de laquelle des propositions seraient

formulées afin de faire en sorte que le Groupe de la Banque mondiale continue de répondre au mieux aux besoins divers de ses clients, fasse du projet « From Billions to Trillions » une réalité, s'associe au secteur privé, devienne un partenaire du développement plus efficace et adapte ses modes de travail en conséquence. En vue de l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Comité estimait qu'il fallait lever des ressources du secteur privé et intensifier la mobilisation des ressources intérieures, notamment en luttant contre les flux financiers illicites. Pour être plus efficaces encore dans les situations précaires et lors des conflits, le Groupe et le Fonds devaient accroître leurs moyens opérationnels dans les pays touchés, adapter davantage leurs activités de renforcement des capacités aux contextes particuliers, en mettant en place des dispositifs d'incitation et de sécurité renforcée pour le personnel et en promouvant des mécanismes de financement novateurs. Le Comité était aussi favorable à la modernisation du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, qui devait être achevé en août 2016.

15. M. Suescum a expliqué que la CNUCED pouvait jouer un rôle important, en tant que partie prenante institutionnelle du processus d'examen du financement du développement, en revitalisant le système commercial multilatéral, en faisant office de plateforme d'échange d'idées et de stratégies afin de faire avancer le processus de l'OMC et en contribuant à mieux intégrer le système commercial multilatéral aux autres piliers de la gouvernance économique mondiale. Il a noté l'importance des accords internationaux d'investissement et constaté que l'amélioration des dispositifs de prévention et de règlement des différends entre investisseurs et États suscitait un grand intérêt en ce qu'elle contribuerait à promouvoir l'instauration de conditions propices au développement. Il a recommandé que la CNUCED et les commissions régionales accordent la place voulue aux questions de financement du développement dans leurs programmes de travail intergouvernementaux afin de tirer parti de l'ensemble de l'expérience et des connaissances des organismes des Nations Unies.

16. M. McDonald a souligné que le Comité monétaire et financier international du FMI était favorable à l'adoption d'une stratégie en trois volets, reposant sur des politiques structurelles, budgétaires et monétaires, pour résoudre les problèmes économiques actuels. Il serait important de mettre en place un filet de sécurité financière solide pour protéger les pays en cas de manque soudain de liquidité ou de choc extérieur. À l'avenir, le Fonds aurait trois priorités stratégiques : il déterminerait la marge de manœuvre budgétaire et proposerait des mesures afin d'améliorer la gamme de politiques; il apporterait un appui financier, le cas échéant, ainsi que des instruments adaptés aux besoins changeants des pays membres; et il aiderait à faire face aux problèmes émergents. Il allait également entreprendre plusieurs réformes, notamment renforcer la coordination avec les accords régionaux de financement, revoir ses mécanismes de prêt et envisager d'apporter un appui supplémentaire aux pays touchés par la baisse des prix des produits de base, la crise des réfugiés, des épidémies ou des catastrophes naturelles.

17. M^{me} Clark a noté que le Forum sur le suivi du financement du développement devait promouvoir un programme clair de suivi et d'établissement de rapports. Chaque année, la communauté internationale pourrait ainsi faire le bilan des progrès accomplis, déterminer ceux qui bénéficiaient d'une aide et ceux qui risquaient d'être laissés pour compte, et mettre en commun les données d'expérience concernant les stratégies innovantes de financement du développement durable. Le Groupe des Nations Unies pour le développement disposait de plusieurs moyens

pour apporter un appui accru à la mise en œuvre : le système des Nations Unies pour le développement pouvait être un partenaire essentiel des pays en les aidant à prendre en main les programmes menés à l'échelle nationale; le PNUD pouvait quant à lui mettre en avant divers mécanismes de financement novateurs dans les activités qu'il menait au niveau national, aider les pays à mettre en place les vastes accords et partenariats prévus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, centrer davantage ses activités sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables et, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), continuer à faire progresser l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières, qui visait à renforcer les capacités des pays en développement en matière de contrôle fiscal.

18. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions, dans lequel étaient énoncés les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba ainsi que leurs liens avec les moyens de réalisation des objectifs de développement durable, le cadre de suivi et les sources des données qui serviraient de base à l'évaluation annuelle des progrès ainsi que la façon dont les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre avaient été intégrées au cadre général de financement. Il a conclu en indiquant que, compte tenu du contexte mondial, en pleine évolution, il faudrait faire preuve de souplesse dans le processus de suivi, y compris dans les sujets abordés; que, de par la nature globale et complexe des décisions relatives au financement du développement, le Groupe de réflexion avait proposé de publier en ligne une annexe au rapport portant sur un plus grand nombre d'engagements; et que les États Membres devraient donner des orientations plus précises concernant l'élaboration par les pays de rapports au sujet du processus de financement du développement et de ses liens avec les objectifs de développement durable.

19. M. Kituyi a déclaré que, si l'on escomptait que d'importants flux d'investissements directs étrangers fourniraient une partie du financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable, les recherches de la CNUCED avaient néanmoins amené cette dernière à se préoccuper du peu d'investissement dans des projets de conception entièrement nouvelle, de la prépondérance des investissements prenant la forme d'un regroupement d'entreprises, de la chute des investissements dans certains pays dont l'économie était tributaire des produits de base ainsi que du fait que la reprise et le commerce étaient limités au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine. Ces facteurs influençaient grandement la capacité des gouvernements à atteindre les objectifs du Programme d'action d'Addis-Abeba. Pour conclure, M. Kituyi a reconnu l'importance que revêtaient le suivi ainsi que la qualité des données et des statistiques, mais a fait observer qu'une bonne mise en œuvre était primordiale. Il a invité les participants à assister à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

20. M^{me} Akhtar a passé en revue les mesures à prendre en priorité pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et indiqué qu'il fallait mobiliser des ressources intérieures, répondre aux besoins en matière de financement des infrastructures, mettre au point des cadres et des outils de stratégie macroprudentielle pour remédier à la vulnérabilité financière et renforcer les dispositifs de gestion de la soutenabilité de la dette. Elle a souligné qu'il fallait lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir des partenariats mondiaux pour les pays en situation particulière. Après avoir récapitulé les initiatives

importantes prises au niveau régional pour faire face à ces priorités, elle a conclu en demandant qu'il soit davantage tenu compte du rôle des commissions régionales dans le processus de suivi et d'examen.

IV. Débat général

21. Au cours du débat général, plus de 50 représentants de gouvernements, dont 17 ministres et vice-ministres, ont fait des déclarations. Des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et du secteur privé ont également pris la parole. Des déclarations communes ont été faites à l'appui des pays à revenu intermédiaire par le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne, le Groupe des États d'Afrique, la Communauté des Caraïbes, l'Alliance des petits États insulaires et un groupe d'autres pays.

22. Les délégations se sont félicitées de la tenue du Forum sur le suivi du financement du développement, qui constitue une étape cruciale dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030. Elles ont réaffirmé le rôle central du premier pour accélérer les progrès concernant le financement du développement durable et ont appelé à un renforcement de la coopération dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses domaines d'action dans leur intégralité et de manière équilibrée, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. De nombreuses délégations ont également reconnu que le Forum avait ouvert la voie à la réussite potentielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devait se tenir en juillet 2016.

23. De nombreux intervenants ont reconnu que des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour traduire les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en des actions concrètes. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'assurer un équilibre approprié entre l'instauration d'un environnement international favorable, le partenariat mondial pour le développement et la mobilisation des ressources intérieures. La cohérence des politiques, la mobilisation de fonds provenant de sources diverses et l'alignement des flux financiers sur les objectifs de développement durable ont été jugés essentiels. La mise en œuvre doit aller au-delà du financement et englober des politiques touchant des sujets aussi divers que la bonne gouvernance, le commerce, la participation du secteur privé et l'égalité entre les sexes. Les États Membres se sont engagés à formuler des politiques qui faciliteraient l'intégration du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030 dans leurs priorités et plans nationaux.

24. Les États Membres ont accueilli avec satisfaction le premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et ont approuvé la proposition d'une démarche en trois volets comprenant une courte discussion sur le contexte mondial, un bref aperçu de chaque chapitre comprenant des données mises à jour et de nouvelles initiatives, et un examen des questions thématiques spécifiques, en s'appuyant sur les contributions des sept domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba. Conscientes que la surveillance nécessitait des données exactes et la communication d'informations actualisées par toutes les parties prenantes, les délégations ont noté qu'il était essentiel que le Groupe de réflexion établisse un rapport annuel sur les progrès accomplis afin

d'assurer la cohérence entre les différents acteurs, de recenser les lacunes et les meilleures pratiques et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre.

25. Tout en reconnaissant que toutes les sources de financement étaient importantes pour parvenir à un développement durable, les représentants ont souligné que l'APD demeurerait un élément essentiel de la coopération internationale au service du développement et que la concrétisation de tous les engagements pris en la matière était cruciale. D'aucuns se sont dits préoccupés par la baisse continue de l'APD apportée aux pays les moins avancés. L'insuffisance des ressources exacerbée par les flux financiers illicites, les règles commerciales discriminatoires, le lourd fardeau de la dette, les problèmes systémiques et le manque de moyens ont été mis en évidence comme des obstacles supplémentaires au développement durable. Certaines délégations ont souligné les difficultés particulières rencontrées par les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à revenu intermédiaire et les pays en situation de conflit et d'après conflit.

26. Les participants ont noté que la communauté internationale faisait face à de graves problèmes économiques et humanitaires, sachant que l'écart entre les besoins et les ressources était considérable, et que des stratégies innovantes et globales étaient indispensables pour accroître le financement aux fins du développement durable. Ils se sont généralement accordés à dire que la coopération Sud-Sud s'était révélée être un complément important de la coopération Nord-Sud et triangulaire. Certains d'entre eux ont souligné le potentiel des transferts de fonds, exhortant la communauté internationale à réduire les coûts de transaction qui y sont associés. L'importance de l'investissement privé, des recettes fiscales et de la philanthropie a également été mise en avant.

27. Les États Membres ont reconnu que le renforcement des capacités était d'une grande importance pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement et devrait tenir compte des priorités et des stratégies nationales de développement durable de ces pays. On a appelé au renforcement de l'appui international et à la création de partenariats multipartites pour la mise en œuvre d'activités efficaces et ciblées de renforcement des capacités dans les pays en développement. À cet égard, certains États Membres ont demandé un engagement accru de la part des grandes institutions internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED, dans la fourniture d'une assistance et de compétences techniques dans les domaines de l'industrialisation ainsi que du commerce et de l'investissement.

28. Il a été noté que les pays en développement devraient jouer un rôle plus important dans la prise de décisions, l'établissement de normes et la gouvernance mondiale en matière d'économie internationale. On a demandé que soient renforcées la coopération fiscale internationale et la transparence des flux financiers. L'évasion fiscale et le blanchiment d'argent représentaient une menace pour la stabilité et le développement internationaux, et les participants se sont engagés à œuvrer de concert pour lutter contre les flux financiers illicites. De nombreux participants ont salué l'aide apportée aux pays en développement en vue de rendre leur dette viable à long terme, notamment au moyen de mesures visant à faciliter le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée. Soulignant que le commerce et l'investissement internationaux étaient

des moteurs du développement, plusieurs orateurs ont appelé à la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement, qui consiste en des négociations commerciales multilatérales.

29. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le lancement de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures et ont pris acte de la création du Mécanisme de facilitation des technologies, comme il était demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. D'autres premiers résultats montrant la concrétisation des engagements pris dans le Programme d'action comprenaient des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'appui au secteur privé dans les pays en développement et l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes.

V. Dialogue interactif sur la promotion de la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba

30. Le dialogue interactif était dirigé par le Président du Conseil économique et social, Oh Joon, et animé par Eliza Anyangwe, qui travaille pour le groupe Guardian News and Media et CNN International. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président du Conseil; le doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, Merza Hasan; le doyen du Conseil des administrateurs du FMI, Aleksei Mozhin; et le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Alfredo Suescum A.

31. Le Président du Conseil économique et social a expliqué que le format novateur du dialogue avait été conçu pour répondre à la volonté commune du Conseil et des Conseils d'administration du Groupe de la Banque mondiale et du FMI de renforcer leur interaction dans le cadre du Forum sur le suivi du financement du développement. M. Hasan a salué les efforts déployés par le Conseil pour renforcer le dialogue et le rendre plus ouvert et interactif. Appelant l'attention sur les nouveaux défis mondiaux, en particulier la crise humanitaire, il a noté que la Banque mondiale avait revu ses modalités et son approche adaptée à chaque pays afin de gagner en dynamisme. La Banque mondiale estimait également qu'il fallait utiliser de manière plus stratégique ses ressources accordées à des conditions de faveur en s'appuyant davantage sur le secteur privé, tout en renforçant les partenariats avec d'autres acteurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. M. Mozhin a mis en avant l'engagement du FMI en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et a noté que, lors de la tenue des réunions du FMI et de la Banque mondiale en avril 2016, les ministres et les gouverneurs s'étaient dits résolus à redoubler d'efforts en vue d'assurer une croissance économique soutenue. En outre, de nouvelles initiatives ont été élaborées pour compléter le rôle traditionnel du Fonds, qui consiste à favoriser une croissance économique durable et la stabilité financière. M. Suescum a fait observer que le champ d'application et l'ambition du nouveau Programme signifiaient de plus grands enjeux et de plus grandes difficultés, ce qui nécessitait des efforts de collaboration sans précédent entre les institutions. Il importait que le système des Nations Unies évite les doubles emplois, tant au Secrétariat qu'au niveau intergouvernemental. L'orateur a souligné qu'il était utile de réunir les ministres du

commerce, des finances et du développement afin d'assurer la cohérence du fond et de la forme.

32. Le dialogue a porté sur les deux thèmes suivants : a) la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; et b) le lien entre aide humanitaire et développement. Au titre du premier thème, les commentateurs principaux étaient les suivants : l'Administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour les États-Unis d'Amérique, Matthew McGuire; le Président du Comité de liaison avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales du Conseil d'administration du FMI et l'Administrateur du FMI pour le Canada, l'Irlande et les Caraïbes, Serge Dupont; et le Vice-Président du Conseil économique et social, Héctor Alejandro Palma Cerna (Honduras).

33. M. McGuire a fait valoir que la cohérence des politiques exigeait que les principes soient clairement définis. Le monde avait une bonne idée des mesures à prendre pour aller de l'avant de façon générale, par exemple en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, mais des progrès devaient encore être faits dans la mobilisation de capitaux privés à l'appui des objectifs de développement durable, au moyen des outils et des instruments financiers pertinents. Il importait d'harmoniser les réglementations pour les nouveaux outils et acteurs tels que les entrepreneurs recourant au financement participatif et les fonds d'investissement de la diaspora. M. Dupont a rappelé la responsabilité fondamentale du FMI, qui consiste à promouvoir la stabilité monétaire et financière, ainsi que ses trois axes opérationnels, à savoir : la surveillance et les conseils de politique générale; l'octroi de prêts; le renforcement des capacités et l'assistance technique. Il a présenté les initiatives du Fonds visant à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment l'élargissement de 50 % de son mécanisme de prêts concessionnels et la fixation du taux d'intérêt à zéro pour sa facilité de crédit rapide, deux initiatives qui ciblaient les pays à faible revenu. Le Fonds s'efforcera de mobiliser davantage de recettes intérieures aux fins de ses activités de surveillance, d'élargir ses travaux de renforcement des capacités et de se pencher sur des questions telles que les infrastructures, la problématique hommes-femmes et les changements climatiques. À la suite de la réforme des quotes-parts de 2010, le Fonds devrait entreprendre la quinzième révision des quotes-parts et la terminer d'ici à sa réunion annuelle de 2017. M. Palma Cerna a mis en lumière les difficultés spécifiques rencontrées par les pays à revenu intermédiaire. Il a fait valoir que la catégorie, définie par le revenu par habitant, ne tenait pas compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté. À cet égard, il a demandé aux représentants de la Banque mondiale et du FMI de fournir des précisions sur les mécanismes qui avaient été mis en place et les mesures qui avaient été prises pour prendre en considération les difficultés particulières des pays à revenu intermédiaire. Il a également soulevé la question de savoir comment faire participer des acteurs non étatiques pour qu'ils deviennent de véritables partenaires de développement.

34. Au cours des discussions qui ont suivi, il a été noté que la cohérence devait être mise en œuvre au niveau des institutions et des projets. Il était également indispensable d'appuyer les outils et le renforcement des compétences locales pour rendre les projets financièrement viables. Les États Membres ont été invités à faire montre d'ouverture d'esprit et à donner suite aux idées évoquées lors du Forum. Compte tenu de l'attention considérable prêtée à la surveillance et à l'examen, on a

rappelé aux participants l'importance du suivi sous la forme de débats à des fins normatives.

35. Face à l'attention accordée à la mise en œuvre au niveau national, un administrateur de la Banque mondiale a demandé si les institutions internationales apportaient un appui cohérent à la mise en œuvre dans les pays et si cet appui était efficace. En réponse à cela, les gouvernements ont confirmé qu'ils étaient prêts à collaborer avec les organisations internationales pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. On a mis en avant les mesures prises au niveau national pour élargir l'assiette fiscale et la nécessité de mettre un terme aux subventions nocives qui faussent les échanges commerciaux. Compte tenu des problèmes actuels posés par la faiblesse des prix des produits de base et les taux de chômage élevés, l'industrialisation et la lutte contre les flux financiers illicites ont été jugées hautement prioritaires. Un appel a également été lancé en faveur d'une plus grande marge de manœuvre décisionnelle pour les pays en développement au vu de l'incidence des accords de libre-échange et d'investissement.

36. Plusieurs questions relatives à l'adaptation institutionnelle ont été posées aux administrateurs. Le doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a réaffirmé que la Banque était en train de changer sa manière de collaborer avec les pays en étudiant la situation au niveau national et en encourageant le secteur privé à appuyer le développement national avec des instruments tels que des garanties. De même, le FMI a adopté une démarche adaptée aux circonstances de chaque pays et a continué d'évaluer la pertinence de ses outils par rapport aux risques qui s'étaient concrétisés. Un exemple de cela était son engagement accru dans le domaine de la problématique hommes-femmes, étant donné que l'autonomisation des femmes avait été identifiée comme un facteur stimulant la productivité et comme un élément important d'un point de vue macroéconomique.

37. Pour assurer la cohérence des politiques à l'échelle mondiale, il a été souligné qu'une compréhension commune des objectifs de développement durable et de certains concepts fondamentaux, par exemple la manière de mettre à profit le secteur privé, devrait être établie entre les institutions. Une question connexe était le cadre institutionnel qui permette de définir cette compréhension commune. Étant donné que la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba allait au-delà de l'APD, les arrangements de coordination devaient également aller au-delà de la communauté des fournisseurs d'aide. À cette fin, le Forum a été jugé comme étant une plateforme appropriée. Toutefois, pour faire de réels progrès, une collaboration accrue entre les institutions mondiales, au-delà de cet échange annuel, était nécessaire.

38. Au titre du deuxième thème, les commentateurs principaux étaient le Vice-Président du Conseil économique et social, Jürg Lauber (Suisse), et l'Administratrice du Groupe de la Banque mondiale pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, Satu Santala.

39. M. Lauber a souligné qu'il fallait combler les écarts humanitaires et les écarts de développement au niveau opérationnel, afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités de prévention et de renforcement de la résilience. L'allocation des fonds tenait un rôle crucial dans l'appui à la cohérence. L'affectation des ressources à des fins spécifiques contribuait aux doubles emplois, à la concurrence et au gaspillage des ressources. L'obtention du droit au financement humanitaire pourrait aider à

promouvoir des changements institutionnels, ce qui permettrait d'améliorer la cohérence. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale devaient travailler sur un programme pluriannuel fondé sur leurs avantages relatifs afin d'acheminer l'aide sur le terrain. M^{me} Santala a mis l'accent sur les mesures prioritaires à prendre avant, pendant et après une crise. Avant une crise, les institutions compétentes et les systèmes pertinents devaient être mis en place pour fournir un filet de sécurité sociale en cas de besoin. Lors d'une crise, il était nécessaire d'adopter une vision à plus long terme. Les populations touchées devaient être considérées non seulement comme des victimes mais aussi comme des forces productives. Les investissements devaient être axés sur la promotion de l'éducation, la création d'emplois et le développement d'infrastructures. Après une crise, il fallait avant tout mettre à profit le potentiel du secteur privé et trouver des solutions au niveau régional. Selon l'oratrice, la collaboration entre les institutions, telles que l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, ne devrait pas seulement dépendre de la bonne volonté des dirigeants de ces institutions mais aussi devenir une méthode de travail permanente au profit des pays bénéficiaires, appuyée par des incitations financières et internes.

40. Lors du dialogue interactif, un administrateur du FMI a présenté les travaux de son organisation dans les États fragiles et touchés par un conflit. Il a insisté sur le fait que le FMI avait mis l'accent sur le renforcement des institutions et des capacités en déployant des conseillers à long terme et en collaborant avec les autorités nationales et d'autres acteurs. Le doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a également mis en relief que les situations de catastrophes naturelles et de conflits nécessitaient une attention particulière. Dans le premier cas, les efforts devaient viser à rendre l'économie plus résiliente, tandis que dans le second, la priorité devrait être donnée à la prévention. Un autre administrateur du Groupe de la Banque mondiale a souligné que celle-ci devait travailler plus étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour mieux comprendre le contexte local.

41. Il a été noté que les interventions à court et à long terme devaient se poursuivre en parallèle, mais qu'il fallait accorder une plus grande attention aux investissements dans le développement à long terme. Les États Membres ont demandé aux organisations internationales de travailler avec les institutions des pays, qui connaissaient le mieux le contexte national. On a mis en avant les enseignements tirés de la crise provoquée par l'Ebola et l'importance d'avoir une vision, des priorités et une planification stratégique communes.

VI. Tables rondes et réunion-débat

Table ronde A : Cadre mondial de financement du développement durable

42. La table ronde a été présidée par Ahmed Shide, Ministre d'État des finances et de la coopération économique de l'Éthiopie. David Nabarro, Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, a animé le débat. Des exposés ont été présentés par Lakshmi Puri, Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) chargée du Bureau de l'appui aux

mécanismes intergouvernementaux, de la coordination et des partenariats stratégiques, et Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture chargée des ressources naturelles. Isabel Ortiz, Directrice du Département de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail, est intervenue en qualité de commentatrice principale.

43. Le président a ouvert la séance en soulignant que le Programme d'action d'Addis-Abeba offrait un nouveau cadre mondial de financement du développement durable qui mettait l'ensemble des moyens financiers et non financiers de mise en œuvre au service du Programme 2030. L'animateur a souligné que le Forum sur le suivi du financement du développement serait la première d'une série de manifestations visant à donner une suite pratique aux accords historiques conclus en 2015.

44. M^{me} Puri a insisté sur le fait que, pour exécuter le Programme 2030, il était essentiel de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Elle a souligné combien il importait de systématiser une approche des finances publiques qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, notamment par la budgétisation, les politiques macroéconomiques et le suivi des dépenses publiques dans tous les secteurs. Elle a demandé instamment à tous les États Membres de réaffirmer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes en adoptant à titre volontaire le Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement de la lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en établissant des rapports sur sa mise en œuvre.

45. M^{me} Semedo a mis l'accent sur le fait que le nouveau cadre mondial de financement prévu par le Programme d'action d'Addis-Abeba devait créer des synergies entre les programmes de lutte contre les changements climatiques et ceux en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durables. L'élimination de la pauvreté et de la faim d'ici à 2030 exigeait une augmentation des revenus tirés de l'agriculture, notamment par l'accroissement de l'investissement dans les zones rurales et la protection de systèmes de production alimentaire résilients, durables et profitant à tous. Alors que les exploitations familiales étaient la clef pour réaliser une grande partie du Programme 2030, elles se heurtaient à des difficultés importantes découlant des déficiences des lois et des politiques, notamment l'insuffisance d'accès aux technologies et aux services, la vulnérabilité face aux risques agricoles et aux distorsions du marché, et l'absence de droits de propriété adéquats. Pour stimuler l'investissement dans l'agriculture, il fallait un plan directeur favorable, complété par des partenariats efficaces et des engagements au niveau national.

46. Tout en reconnaissant le caractère exhaustif du pacte social mondial figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, M^{me} Ortiz a appelé l'attention sur le fait que les fonds mondiaux ne servaient pas suffisamment la protection sociale et que celle-ci était toujours gravement sous-financée, à hauteur de 2,9 % seulement du produit intérieur brut (PIB) dans le monde. Si elle a jugé que l'aide au développement était importante, elle a mis l'accent sur la réaffectation des dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales, notamment par la lutte contre l'évasion fiscale et l'élargissement de la couverture contributive et l'adoption de cadres macroéconomiques facilitateurs comme autant d'instruments importants du

financement de la protection sociale. M^{me} Ortiz a appelé à la création d'un fonds mondial de protection sociale afin d'améliorer la capacité des États de mettre en place des socles de protection sociale.

47. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants ont reconnu la place centrale des politiques et des institutions en faveur de l'égalité des sexes, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale pour parvenir à un développement durable. Il a été souligné que les États devaient prendre l'initiative de faciliter les partenariats publics et privés en conciliant les intérêts des différentes parties prenantes et en suivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures visant à réaliser les objectifs de développement durable. À cette fin, le Forum devrait devenir un instrument efficace pour assurer le suivi du pacte social inscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Table ronde B : Ressources publiques intérieures et internationales

48. La table ronde a été présidée par Gina Casar, Directrice exécutive de l'Agence mexicaine de la coopération internationale pour le développement. Amar Bhattacharya, chercheur principal à la Brookings Institution, a animé le débat. Dans la première partie, consacrée aux ressources publiques intérieures, des exposés ont été présentés par Armando Lara Yaffar (Mexique), Président du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, et Peter Mullins, Chef adjoint du Département des finances publiques du FMI. Khady Dia, Directrice de programme du Dakar Municipal Finance Program, s'est exprimée en qualité de commentatrice principale. Dans la seconde partie, consacrée à la coopération internationale au service du développement, des exposés ont été présentés par Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Directeur par intérim de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, et Subhash Chandra Garg, Administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka. Smita Nakhoda, chercheuse principale à l'Overseas Development Institute, est intervenue en qualité de commentatrice principale.

49. La Présidente a commencé par noter que le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures était au centre du Programme d'action d'Addis-Abeba et a rappelé que l'accent mis sur les recettes intérieures marquait un changement important par rapport au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha. L'animateur a souligné que des gains budgétaires considérables pouvaient être réalisés en réduisant les subventions aux combustibles fossiles, en augmentant les taxes sur le carbone et en menant des réformes fiscales et budgétaires. En ce qui concerne la deuxième partie de la réunion, il a insisté sur le rôle des banques internationales de développement dans le financement d'infrastructures durables et sur la place centrale de l'aide publique au développement pour traiter les problèmes relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées.

50. M. Lara Yaffar a noté qu'il importait de renforcer la coopération entre les pays pour promouvoir les investissements transnationaux et réduire l'évasion fiscale. Depuis sa création, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale visait à améliorer le dialogue entre les pays développés et les pays en développement pour trouver un juste équilibre entre leurs intérêts respectifs dans la définition des normes fiscales internationales. Il s'employait à étudier certaines

questions fondamentales auxquelles les pays en développement étaient confrontés, à savoir la détermination des prix de transfert et de la répartition des bénéfices en rapport avec les opérations internes des entreprises multinationales; l'imposition des industries extractives; le renforcement des mécanismes d'échange d'informations et des normes de transparence; et l'imposition des services transnationaux. Le Comité a appelé à la mise en œuvre rapide de l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui a promis d'accroître ses ressources et la fréquence de ses sessions, et de renforcer sa coopération avec le Conseil économique et social.

51. M. Mullins a expliqué que les obstacles à la collecte de recettes demeuraient très importants et a indiqué que, selon les données du FMI, entre 2014 et 2016, environ deux tiers des pays avaient enregistré une baisse des recettes en pourcentage du PIB. Le FMI avait recensé plusieurs domaines clefs dans lesquels il était possible de mobiliser davantage de recettes intérieures. En ce qui concernait l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il a appelé à une réforme des régimes d'incitations fiscales dont les coûts dépassaient les bénéfices, ainsi qu'à la lutte contre l'évitement de l'impôt et l'évasion fiscale internationale. En outre, les réformes budgétaires nationales dans les domaines de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de l'impôt foncier, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxation écologique et de l'imposition des industries extractives étaient d'une importance cruciale pour la mobilisation des ressources. Le FMI était résolu à appuyer l'action des pays en développement dans ces domaines par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités, ainsi que d'outils analytiques.

52. M^{me} Dia a noté que, d'ici à 2050, l'essentiel de la population mondiale vivrait dans les villes et a souligné la nécessité d'agir à l'échelon local en association avec les municipalités et les communautés locales pour assurer l'efficacité de la collecte des recettes. Elle a rendu compte de l'expérience de la ville de Dakar, qui avait réformé le système fiscal local de manière à être moins tributaire des transferts de l'administration centrale. La ville avait essayé de mobiliser des ressources auprès des banques locales et des banques de développement pour les investir dans les infrastructures locales et travaillait avec ses partenaires pour lever des fonds sur les marchés financiers par le biais d'obligations municipales. Dans ce contexte, M^{me} Dia a souligné la nécessité d'assurer une meilleure coopération entre les différents échelons de gouvernement pour faciliter le financement local du développement durable.

53. M. Pezzini a insisté sur le fait que, en ce qui concernait la coopération internationale au service du développement, il faudrait utiliser différentes sources de financement en synergie et, si possible, en faire des catalyseurs, par exemple en recourant à l'APD dans un cadre de financement mixte et en encourageant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Dans un contexte de vulnérabilité croissante, l'APD jouait un rôle de plus en plus important pour répondre aux besoins des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Entre 2014 et 2015, l'APD dans le monde avait augmenté de 1,7 %, et de 6,9 % si l'on tenait compte de l'assistance apportée aux réfugiés dans les pays d'accueil. La qualité et l'efficacité de la coopération internationale au service du développement seraient déterminantes pour maximiser les effets de l'APD.

54. M. Garg a souligné que les objectifs de développement durable devraient être réalisés dans un contexte difficile caractérisé par la chute des prix des produits de

base, la prudence de nombreuses autorités budgétaires et des politiques monétaires souvent inefficaces. Étant donné que la mobilisation des ressources publiques et privées risque d'être fortement influencée par les flux financiers internationaux, l'aide publique au développement, la coopération Sud-Sud et les banques multilatérales de développement pourraient mobiliser des ressources afin d'atteindre les objectifs. Le flux de capitaux négatif enregistré en 2015 par les pays en développement au profit des pays développés mettait en évidence la nécessité pour les banques multilatérales de développement d'accroître leurs efforts de financement et le besoin d'intensifier la coopération Sud-Sud, y compris des initiatives telles que la Nouvelle Banque de développement.

55. M^{me} Nakhoda a fait observer que, selon le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris, tous les flux financiers devraient appuyer le Programme 2030. Elle a souligné combien il importait que l'architecture financière englobe tous les acteurs et a insisté sur la nécessité d'inclure les acteurs privés dans un contexte où les restrictions budgétaires pourraient rendre difficile d'accroître sensiblement les flux publics de financement du développement. Elle a rappelé l'engagement pris en faveur d'un programme mondial comprenant un pacte social inclusif et la protection de l'environnement dans tous les pays, notamment les pays les moins avancés. Elle a insisté sur le défi stratégique que les pays à revenu intermédiaire auraient à relever pour élaborer des stratégies de planification accommodant de manière équilibrée les investissements de long terme à faibles émissions et les politiques de développement plus immédiates, et a aussi insisté sur les possibilités de coopération Sud-Sud entre pays en développement.

56. Pendant le débat qui a suivi, les participants ont invité les pays à respecter leurs engagements en matière d'APD et à redoubler d'efforts pour lutter contre les flux financiers illicites. Plusieurs orateurs ont soulevé la question des coûts administratifs élevés que supposait l'intégration du secteur économique informel dans le cadre budgétaire et ont souligné que des efforts ciblés devraient être faits afin d'obtenir des résultats satisfaisants. Certains orateurs ont réaffirmé le rôle central du renforcement des capacités, l'importance des réformes des subventions et la possibilité de mieux structurer les droits d'accise pour générer des recettes, ainsi que pour atteindre des objectifs environnementaux.

Table ronde C : Entreprises privées et financements intérieurs et internationaux

57. La table ronde a été présidée par Christian Leffler, secrétaire général adjoint de l'Union européenne chargé des questions économiques et mondiales. Marilou Uy, Directrice exécutive du secrétariat du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, a animé le débat. Dans la première partie, consacrée aux entreprises privées et au financement intérieurs, des exposés ont été présentés par Gavin Wilson, Vice-Président de la Société financière internationale (SFI) et Directeur général de la Société de gestion d'actifs de la SFI (Groupe de la Banque mondiale), et Fiona Reynolds, Directrice générale de Principes pour l'investissement responsable. Steve Waygood, Chef des investissements responsables à Aviva Investors, est intervenu en qualité de commentateur principal. Dans la deuxième partie, consacrée aux entreprises privées et au financement internationaux, des exposés ont été présentés par Keiko Honda, Vice-Présidente exécutive et Directrice générale de l'Agence multilatérale de

garantie des investissements (Groupe de la Banque mondiale), et Richard Kozul-Wright, Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED. Bill Streeter, Conseiller financier principal de Promotion globale du financement pour le développement, s'est exprimé en qualité de commentateur principal.

58. Le président a souligné que le thème de la table ronde était au cœur de la réussite de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030. Les investissements du secteur privé devaient aller de pair avec la bonne conduite et la responsabilité sociale des entreprises. L'animatrice a encouragé les participants à réfléchir aux facteurs sur lesquels il fallait agir pour encourager le secteur privé à investir de manière responsable dans le développement à long terme, aux niveaux national et international.

59. M. Wilson a indiqué que les banques multilatérales de développement pouvaient fournir un appui aux finances intérieures de quatre manières : a) en donnant des conseils sur des projets particuliers; b) en structurant et en assurant des opérations précises; c) en aidant à repérer les possibilités d'investissement et à en créer et en veillant à ce que les projets satisfassent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance; d) en faisant office de source de financement. Il a présenté des exemples de stratégies qui avaient été utilisées pour développer les marchés de capitaux locaux afin de promouvoir l'investissement intérieur. Ainsi, au Nigéria et en Zambie, la SFI a accompagné la création de marchés d'obligations d'entreprises locales en agissant comme investisseur de base dans des émissions obligataires précises.

60. M^{me} Reynolds a estimé que le principe de viabilité devait être au cœur des marchés de capitaux pour remédier au déficit de financement du Programme 2030. Elle a passé en revue les résultats d'une enquête récente de Principes pour l'investissement responsable dans laquelle les enquêtés avaient été invités à dresser la liste des moyens à mettre en œuvre pour surmonter les obstacles à l'investissement dans les objectifs de développement durable. Les réponses proposées mentionnaient notamment le besoin de rendre les objectifs pertinents pour les investisseurs, l'efficacité des réglementations, une meilleure communication des résultats et une plus grande transparence des entreprises, le renforcement des capacités d'agir des investisseurs, l'accroissement de la demande des clients et des bénéficiaires, le soutien d'autres intervenants dans le système d'investissement, et l'action contre le court-termisme. Elle a souligné qu'il fallait que les projets attirent les investissements. Enfin, elle a indiqué que, même si les investisseurs avaient souvent cité le devoir de loyauté comme raison pour ne pas investir, cette obligation supposait également de servir des rendements à long terme qui étaient corrigés des risques.

61. M. Waygood a exposé les mesures à prendre pour suivre les recommandations formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions dans son rapport. Il a noté que, si la cible 12.6 des objectifs de développement durable appelait à une présentation intégrée des rapports, l'indicateur correspondant faisait référence à des rapports distincts sur la viabilité. Or, l'établissement de rapports intégrés était essentiel et ne devrait pas être compromis par l'indicateur. En outre, il a engagé les investisseurs à faire rapport sur leurs activités. Il a également demandé que des discussions plus approfondies soient tenues sur la façon d'inciter les marchés financiers à investir dans les objectifs de développement durable. M. Waygood a

également souligné la nécessité d'établir des critères comparables de la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable, qui devraient être réexaminés chaque année afin de promouvoir la concurrence entre les entreprises. Enfin, il a recommandé que des programmes d'enseignement nationaux soient mis au point de manière à ce qu'à l'avenir, les investisseurs comprennent les incidences de leurs investissements et leur liens avec la réalisation des objectifs.

62. M^{me} Honda a expliqué le rôle important que l'Agence multilatérale de garantie des investissements avait joué dans la mobilisation de l'investissement privé. L'Agence ayant pour mandat de favoriser l'investissement transnational, son modèle d'activité prévoyait de collaborer avec des sociétés multinationales non seulement pour qu'elles apportent des capitaux, mais aussi pour qu'elles partagent leurs savoir-faire avec les pays hôtes sur diverses questions, notamment les infrastructures, l'agriculture et l'industrie manufacturière. Les pays hôtes bénéficiaient de la présence de ces entreprises en termes d'augmentation du commerce et des recettes, de transfert de connaissances et de formation professionnelle. Compte tenu des contacts de l'Agence avec les pouvoirs publics des pays hôtes, les investisseurs se sentaient plus à l'aise s'ils investissaient par son intermédiaire. Cette impression de valeur ajoutée avait entraîné une baisse des coûts de financement dans les pays hôtes, en particulier pour les projets de développement d'infrastructures à long terme. De leur côté, les investisseurs privés devaient satisfaire à des normes environnementales et sociales dans l'exécution des projets.

63. M. Kozul-Wright a fait part de ses réflexions au sujet du déficit de financement du Programme 2030. Il a souligné que le discours actuel prétendait que les États ne pouvaient espérer combler le déficit et que le secteur privé devait être incité à investir. De nombreux partisans de cette approche comptaient sur l'ingénierie financière et l'autoréglementation comme méthode privilégiée pour mobiliser des capitaux au service du développement. Toutefois, au cours des dernières décennies, cette approche avait entraîné une forte augmentation de la part des bénéficiaires des entreprises dans le revenu national au détriment de l'investissement productif. Dans le passé, les besoins financiers importants avaient principalement été comblés au moyen de dépenses publiques ciblées, de la protection des industries naissantes, d'investissements dans la recherche-développement et les infrastructures, et de la réglementation du secteur privé. Par conséquent, le secteur public devrait continuer de jouer un rôle moteur dans la mobilisation des investissements pour le développement durable.

64. M. Streeter a fait observer que des capitaux étaient disponibles en quantités non négligeables, mais qu'il fallait faire en sorte que les investisseurs trouvent les projets d'infrastructure dans les pays en développement séduisants. Premièrement, les investisseurs préféraient les revenus stables. Deuxièmement, l'infrastructure était un bien durable qui cadrerait avec les engagements à long terme de nombreux investisseurs institutionnels. Enfin, les investissements dans les infrastructures pourraient satisfaire aux conditions de responsabilité sociale exigées des investisseurs. Toutefois, les détenteurs de capitaux d'investissement à long terme n'aimaient pas être exposés au risque de change, à l'illiquidité et au risque de réputation. M. Streeter a conclu en soulignant la nécessité d'une planification adéquate des investissements et de partenariats bien structurés entre capitaux intérieurs et internationaux.

65. Au cours du débat qui a suivi, la nécessité d'une interaction plus étroite entre les grandes sociétés du secteur privé et les entreprises locales a été mentionnée. Les partenariats public-privé ont été considérés comme un moyen éventuel de mobiliser des ressources supplémentaires, mais non comme un substitut aux investissements publics. Les participants se sont également dits préoccupés par l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Les orateurs ont relevé la nécessité d'adopter des mesures pour garantir que les sociétés transnationales appliquent les normes du travail et respectent les normes des droits de l'homme.

Table ronde D : Dette et questions systémiques

66. La table ronde a été présidée par le Vice-Président du Conseil économique et social, Héctor Alejandro Palma Cerna (Honduras) et le débat a été animé par le Directeur du département du développement économique et politique de la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia, José Antonio Ocampo. Durant la première partie, qui portait sur la dette, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : l'Administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Alister Smith; et la responsable du service de la dette et du financement du développement à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, Stephanie Blankenburg. Lee C. Buchheit, associé chez Cleary Gottlieb Steen and Hamilton, est intervenu en qualité de commentateur principal. On comptait parmi les intervenants de la seconde partie du débat, qui portait sur les questions systémiques, le Directeur général adjoint du FMI, Min Zhu, et la Directrice exécutive de la Coalition Nouvelles règles pour la finance mondiale, Jo Marie Griesgraber, commentatrice principale.

67. Le Président a ouvert la table ronde en souhaitant la bienvenue aux participants et a décrit les questions qui seraient abordées. L'animateur a attiré l'attention des parties prenantes sur la nécessité de coopérer en faveur de l'élimination des déséquilibres mondiaux majeurs et a souligné qu'il convenait de réformer davantage le système financier international.

68. M. Smith a souligné que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale avaient permis d'accomplir des progrès importants en matière de réduction de la charge de la dette dans de nombreux pays à faible revenu. Toutefois, des petits pays à revenu intermédiaire d'une population de moins de 1,5 million d'habitants faisaient encore exception, notamment dans la région des Caraïbes. M. Smith s'est dit sceptique quant au fait de créer de nouvelles institutions pour restructurer la dette souveraine, compte tenu des difficultés politiques que cela impliquerait. Il a déclaré que les clauses d'action collective globale et l'introduction de clauses pari passu constituaient des progrès importants dans la restructuration de la dette souveraine, et qu'il était en outre primordial de renforcer les activités des institutions existantes. Le Forum sur le suivi du financement du développement devrait davantage contribuer à coordonner les activités des différents acteurs, tels que le Club de Paris et les institutions financières internationales.

69. Parmi les obstacles majeurs qui entravent la soutenabilité de la dette dans les pays en développement et ailleurs, M^{me} Blankenburg a cité le recours croissant à

l'endettement pour relancer la croissance économique, la volatilité des courants de capitaux et l'expansion insuffisante des circuits financiers. Elle a fait valoir que, bien que le Programme d'action d'Addis-Abeba contienne des principes fondamentaux pour prévenir et régler les crises de la dette, la soutenabilité de celle-ci serait subordonnée en fin de compte au renforcement de la stabilité du système financier international, qui passerait par la réforme des cadres analytiques et institutionnels, le renforcement des législations nationales, une analyse de la soutenabilité à long terme de la dette par rapport aux capacités productives et le renforcement du rôle du financement public international.

70. M. Buchheit a noté que, ces dernières années, du fait de la baisse des taux d'intérêt dans les pays en développement survenue après la crise financière de 2008, ainsi que de la chute des prix des produits de base, les pays en développement et les pays développés avaient de plus en plus recouru au financement par l'emprunt. Ces tendances ayant commencé à s'inverser, les problèmes liés à la dette risquaient de s'accroître et le risque inhérent au refinancement de la dette deviendrait plus problématique. En outre, la dette était plus souvent remboursée en une seule fois que par échelonnement, et ce indépendamment des cycles électoraux. L'introduction de la notion de responsabilité du prêteur a constitué une étape importante. Cependant, si le principe de la majorité qualifiée était courant dans les régimes privés d'insolvabilité et dans les codes des faillites, il n'avait été introduit dans les mécanismes de règlement de la dette souveraine qu'en 2002 et n'avait pas encore été intégré aux cadres de règlement de la dette des pays en développement.

71. M. Zhu a souligné qu'il convenait de rendre la gouvernance économique mondiale plus inclusive et plus représentative pour mieux prendre en compte le rôle des pays en développement et des économies dynamiques. Le FMI avait fait des pas importants dans cette voie, par exemple en réformant en 2010 les quotes-parts et la gouvernance et en restructurant sa surveillance et ses dispositifs de prêts. Il fallait toutefois en faire davantage, et notamment achever le prochain examen des quotas avant la réunion annuelle de 2017, réformer le filet de sécurité financière mondial et travailler dans d'autres domaines également, tels que la lutte contre les changements climatiques et le soutien aux pays fragiles. De manière générale, la coopération à l'échelle mondiale serait essentielle pour garantir la cohérence des politiques dans tous les domaines de l'architecture financière internationale. Enfin, M. Zhu a souligné que l'adoption de politiques macroéconomiques, notamment de mesures de gestion des flux de capitaux et d'une politique de taux de change flottant, constituait le meilleur moyen de se prémunir contre des courants de capitaux volatils et procycliques.

72. M. Ocampo a indiqué que, bien que le monde n'ait jamais eu de mécanismes de surveillance aussi performants, notamment grâce au Groupe des 20 et à ses processus d'évaluation mutuelle, les résultats avaient été insuffisants. Les mécanismes n'avaient que très faiblement réduit les déséquilibres mondiaux, alors même que de nouveaux déséquilibres se faisaient jour. Il a proposé de réformer le système de réserve mondiale en créant un FMI exclusivement fondé sur les droits de tirage spéciaux et dont l'objectif serait purement anticyclique. Les arrangements monétaires régionaux pourraient également jouer un rôle précieux à cet égard. En effet, ce fonds de l'avenir pourrait être placé à la tête d'un réseau de fonds régionaux et ressembler davantage, dans sa conception, à des institutions telles que la Banque centrale européenne ou la Réserve fédérale. En outre, M. Ocampo a appelé à ce que plus d'efforts soient accomplis pour permettre aux pays en

développement de faire davantage entendre leur voix et d'accroître leur représentation au sein des institutions financières internationales.

73. M^{me} Griesgraber a souligné que des pays en développement étaient laissés pour compte dans la gouvernance économique mondiale. Elle a suggéré que le modèle des groupes de pays du FMI tienne également compte des populations et du travail, et pas uniquement de l'argent et du capital. En outre, pour améliorer les mécanismes de gouvernance, il fallait renforcer la transparence, l'inclusion et la responsabilité, notamment par la mise en place d'un mécanisme de plaintes. En ce qui concerne les questions fiscales au niveau mondial, la cohérence entre l'Organisation des Nations Unies, le FMI et l'OCDE restait d'une importance cruciale, et la représentation des pays en développement devait être renforcée. De meilleures données sur le volume et l'incidence des courants financiers illicites émanant des pays en développement étaient nécessaires.

74. Durant le dialogue interactif, certains participants ont insisté sur le danger que les crises actuelles de la dette faisaient peser sur la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, l'analyse du degré d'endettement tolérable devrait inclure les besoins de financement à ce titre. En ce qui concerne les questions systémiques, les participants ont souligné que les institutions régionales et bilatérales avaient un rôle à jouer pour réduire l'instabilité des flux de capitaux internationaux, ce qui pourrait avoir un effet anticyclique. Les orateurs ont également appelé à entreprendre des réformes supplémentaires pour réglementer les institutions réputées « trop grandes pour faire faillite » et le marché bancaire parallèle.

Table ronde E : Commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités

75. La table ronde a été présidée par le Ministre et Secrétaire personnel du Président chargé des politiques nationales du Nicaragua, Paul Oquist Kelley. Le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Alfredo Suescum A. (Panama), a animé le débat. Durant la première partie, sur le commerce, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le responsable du bureau du Centre du commerce international auprès de l'ONU, Puvan Selvanathan; et le Conseiller et Chef du Groupe du Comité du commerce et du développement de la Division du développement de l'OMC, Hans-Peter Werner. La Directrice des programmes internationaux au Center for Economic and Policy Research, Deborah James, est intervenue en qualité de commentatrice principale. Parmi les intervenants de la seconde partie de la table ronde, qui portait sur la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités, on comptait le Directeur général de l'Institut international de la propriété intellectuelle, Andrew Hirsch, ainsi qu'Ambuj Sagar, Professeur d'études politiques à l'Institut indien de technologie et membre du groupe d'experts créé pour appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies, en qualité de commentateur principal.

76. Le Président a ouvert la table ronde en souhaitant la bienvenue aux participants et a décrit les questions qui seraient abordées. L'animateur a reconnu que le Programme d'action d'Addis-Abeba mettait en lumière le rôle que le commerce pouvait jouer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Concernant la deuxième partie du débat, il a souligné que l'élaboration de

technologies abordables par l'investissement dans l'innovation pourrait contribuer de manière significative à l'accomplissement des objectifs en question.

77. M. Selvanathan a souligné que le renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises nationales dans les stratégies orientées sur les exportations était un moyen d'éviter la distorsion des marchés agricoles et d'encourager les transferts de technologies, et d'ainsi soutenir la croissance de l'emploi et le développement économique. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faudrait accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises et à leur composante humaine. M. Selvanathan a ajouté que ces entreprises, dans l'ensemble du monde et du secteur de l'industrie, faisaient toutes partie de la même chaîne de valorisation, où la valeur la plus élevée résidait dans des activités telles que le brevetage, le conseil et la conception. Même si ces entreprises constituaient l'essentiel de l'activité économique des pays en développement, elles étaient souvent limitées à des activités à plus faible valeur, comme la revente, ou encore la préservation et la récolte des cultures. Pour élaborer des stratégies visant à leur donner une plus grande valeur ajoutée, il était essentiel de comprendre la mesure dans laquelle ces entreprises contribuaient à la chaîne de valorisation.

78. M. Werner a indiqué qu'au titre des engagements relatifs au commerce énoncés dans l'objectif de développement durable 17, figuraient ceux de conclure le Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, de stimuler les exportations dans les pays en développement et de donner en temps voulu à tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Ces engagements, également affirmés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans la Déclaration ministérielle de Nairobi, seraient difficiles à mettre en œuvre dans le contexte économique actuel. À cette fin, le cadre de certification des normes commerciales, les règles d'origine préférentielles et le traitement préférentiel pour les services étaient importants pour réaliser l'objectif 17 et faciliter la réalisation de plusieurs autres objectifs, y compris ceux liés à la réduction des inégalités, à l'édification d'infrastructures résilientes et à l'accès aux soins de santé.

79. M^{me} James a souligné que le modèle actuel d'accord commercial limitait la marge de manœuvre décisionnelle des pays en développement et compromettrait leur aptitude à réaliser les objectifs de développement durable davantage qu'il ne la renforçait. L'Accord de partenariat transpacifique et d'autres accords préférentiels risqueraient d'exclure encore plus les économies vulnérables en les empêchant de mettre en œuvre des politiques visant à obtenir des connaissances à partir des services et des technologies. Les accords commerciaux de nouvelle génération se fonderaient souvent sur des propositions formulées par des multinationales et ne garantiraient pas suffisamment le respect des droits de l'homme, la santé et la fourniture de biens et de services essentiels. Pour atteindre les objectifs, les pays en développement devraient s'assurer que ces accords commerciaux ne compromettraient pas leur capacité à remplir leurs objectifs de politiques publiques et devraient rompre les accords qui auraient des conséquences négatives sur des domaines tels que l'environnement, la protection sociale et la sécurité.

80. M. Hirsch a fait observer qu'un écosystème mondial basé sur une connaissance et une innovation équitables, durables et intégrées ne pourrait être bâti que sur des fondations robustes, notamment la paix et la stabilité sociale, une économie de marché, la primauté du droit, des politiques nationales ciblées et la

participation d'un large éventail de parties prenantes. La banque de technologies a été créée pour contribuer à combler les lacunes en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés, en les aidant à se construire des bases solides en la matière, en les aidant à avoir accès aux technologies, à les acquérir et à les utiliser et en encourageant les communautés du monde scientifique, technologique et de l'innovation à faire du réseautage en matière de recherche. Il était temps de rendre la banque opérationnelle, afin de mettre ses informations à disposition de la recherche et du développement, d'appuyer les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologies convenus d'un commun accord et de fournir une assistance technique et une formation en matière de propriété intellectuelle aux pays les moins avancés.

81. M. Sagar a déclaré que, dans le monde d'aujourd'hui, la science et la technologie avaient un rôle crucial à jouer dans l'instauration du développement durable et qu'il convenait d'élaborer des stratégies qui tenaient spécifiquement compte des priorités nationales. Les efforts déployés à l'échelle nationale par les pays en développement devaient être secondés par des mécanismes d'appui internationaux efficaces en vue de mettre en place des moyens humains et institutionnels suffisants pour favoriser l'innovation. En outre, l'apport de financements supplémentaires pourrait être déterminant, en particulier pour promouvoir l'élaboration conjointe de technologie et favoriser la conception de nouvelles technologies et de nouveaux marchés. M. Sagar a mentionné à cet égard plusieurs initiatives, dont la banque de technologies, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Mécanisme de facilitation des technologies et le Centre et le Réseau des technologies climatiques.

82. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, plusieurs orateurs ont indiqué que, si la technologie était une chance à saisir pour le commerce, l'innovation restait un défi pour de nombreux gouvernements. Il était important d'examiner l'incidence que pourraient avoir les règles commerciales sur le développement, de favoriser l'innovation et d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. Il conviendrait que la banque de technologies soit rapidement opérationnelle car elle pourrait favoriser l'esprit d'entreprise et l'innovation dans les pays en développement. Certains orateurs ont rappelé que la plupart des pays en développement ne disposaient pas de suffisamment de ressources pour investir dans les technologies, d'où la nécessité de leur fournir un appui multilatéral, y compris en matière de recherche et de développement.

Table ronde F : Données, contrôle et suivi

83. La table ronde était présidée par le Secrétaire d'État français chargé du développement et de la francophonie, André Vallini. Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Lenni Montiel, a animé le débat. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le Chef de la Division des institutions financières du Département des statistiques du FMI, Robert York; et le Président de la Commission de statistique, John James Pullinger (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (par vidéoconférence). Le Directeur général de la Société internationale pour le développement, Stefano Prato, s'est exprimé en qualité de commentateur principal.

84. Le Président a ouvert le débat en soulignant qu'il était essentiel de disposer de données ventilées et de mettre au point de nouvelles technologies, ainsi que d'encourager la participation de nouvelles parties prenantes, telles que la société civile et le secteur privé. L'animateur a demandé aux intervenants de proposer des solutions pour parvenir à un équilibre entre les données existantes et la création de nouvelles capacités, renforcer la responsabilité en matière de surveillance dans le cadre du Programme d'Action d'Addis-Abeba et s'attaquer aux lacunes dans les données sur les flux financiers nationaux et transfrontières.

85. M. York a fait part de ses réflexions sur les enseignements tirés des initiatives du FMI en matière de normes relatives aux données. Premièrement, il a souligné que les ressources humaines, financières et technologiques étaient importantes pour un développement adéquat de la statistique; lorsque les ressources venaient à manquer, c'était le développement de la statistique qui en pâtissait. Deuxièmement, l'appui politique à la statistique devait être solide, constant et visible dans les structures juridiques et institutionnelles. Troisièmement, les instruments d'appui au suivi et à la mise en œuvre étaient essentiels, et le renforcement des capacités devrait être ciblé de manière très spécifique. M. York a encouragé les participants à échanger de manière franche et éclairée sur les ressources nécessaires à l'appui au développement de la statistique, et à trouver des moyens de faire en sorte que les parties concernées tiennent leurs engagements politiques tout au long de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Addis-Abeba.

86. M. Pullinger a présenté quatre conclusions des travaux de la Commission de statistique concernant l'élaboration des indicateurs des objectifs de développement durable. Premièrement, il était urgent d'investir de manière ciblée dans les systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer les données officielles, tirer parti des nouvelles technologies et renforcer la science des données. Deuxièmement, il a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités d'analyse au sein des gouvernements. Troisièmement, il a souligné la nécessité de créer des partenariats avec la société civile et le secteur privé pour permettre à la population de mieux comprendre les données et promouvoir la responsabilité. Enfin, il a appelé à davantage de formation professionnelle et de transfert de connaissances afin de renforcer durablement les capacités nationales.

87. M. Prato a discuté de la meilleure manière d'organiser le suivi du financement du développement tout en respectant les quatre piliers que sont la prise en compte du contexte, le suivi, le programme normatif et la gouvernance économique mondiale. Premièrement, le Forum devrait être un espace dans lequel les participants replacent les événements mondiaux dans leur contexte et en débattent. Deuxièmement, les participants devraient établir clairement une méthode de production des données; sans cela, les résultats présentés continueraient d'être contestés. Troisièmement, l'élaboration de politiques et de normes et la convergence des politiques devaient être les éléments clefs du Forum. À cette fin, il était nécessaire de mettre en place une planification pluriannuelle. Enfin, le Forum devrait établir un lien organique avec d'autres institutions, telles que le Mécanisme de facilitation des technologies et l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures. En guise de conclusion, il a appelé à organiser une autre rencontre de deux jours en 2016 sur le thème du financement du développement afin d'examiner les moyens d'atteindre les objectifs mentionnés.

88. Au cours du dialogue, les participants ont évoqué la question du renforcement des systèmes de contrôle des données sur la réalisation des objectifs de développement durable pour les organisations caritatives. Ils se sont également accordés à dire que la gouvernance était un facteur qui permettrait aux organismes de statistique d'étudier et de mesurer les effets des investissements stratégiques. Plusieurs intervenants ont demandé des méthodes novatrices pour compléter les données de base des institutions gouvernementales. Ils ont convenu qu'il était essentiel de publier des données plus précises sur la manière dont les politiques élaborées répondaient aux besoins de la population. Certains d'entre eux ont souligné que la visualisation et l'agrégation des données étaient primordiales si l'on voulait mieux comprendre quelles politiques fonctionnaient pour favoriser l'investissement.

Réunion-débat sur l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures

89. Les personnes ci-après ont participé à la réunion-débat : le Directeur général et Directeur financier du Groupe de la Banque mondiale, Joaquim Levy; le Directeur du Secteur de l'infrastructure et de l'environnement de la Banque interaméricaine de développement, Pablo Pereira dos Santos; le Directeur du Secteur de l'entreprise de la Banque européenne d'investissement, Thomas Barrett; le Représentant du Bureau de représentation de la Banque asiatique de développement en Amérique du Nord, Craig Steffensen; le Directeur principal du Groupe des partenariats public-privé du Groupe de la Banque mondiale, Laurence Carter; et le Directeur de la stratégie de la Development Bank of Southern Africa, Mohan Vivekanandan.

90. M. Levy a informé les participants des décisions de la première Instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui s'est tenue à Washington le 16 avril 2016, notamment celle d'organiser des réunions annuelles, d'assurer une rotation de la présidence des banques multilatérales de développement et de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, notamment en présentant au Forum des rapports annuels sur le suivi du financement du développement. Les débats à l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures ont été axés sur les moyens qui permettraient d'investir davantage, mieux et plus efficacement dans les infrastructures. M. Levy a rappelé trois piliers pour les travaux à venir : a) réduire les risques des projets d'infrastructure en améliorant leur qualité et l'efficacité de la réglementation; b) mieux tirer parti du bilan des banques multilatérales de développement grâce à des instruments novateurs et des garanties; et c) mettre en place un cadre réglementaire adéquat en matière de financement, en particulier en ce qui concerne le revenu fixe et les investisseurs institutionnels, afin de répondre aux besoins de fonds.

91. M. dos Santos a noté qu'il était essentiel de disposer d'une réserve de projets d'infrastructure de qualité pour attirer les investisseurs. L'instabilité politique, la faiblesse des institutions et le manque de cohérence entre les projets et les cycles électoraux et politiques restaient les principaux défis à relever. Il fallait encourager les utilisateurs finaux à participer aux projets et à en défendre la mise en œuvre. Quant aux projets, ils devaient représenter un investissement sûr et durable afin d'être plus résilients et réduire efficacement les risques pour les investisseurs. M. Barrett a proposé des solutions aux problèmes que posent la création d'une réserve de projets, le renforcement des capacités et l'activation des marchés du

secteur privé. Il a également noté que l'Organisation des Nations Unies priait instamment les pays à procéder à des échanges de meilleures pratiques et de connaissances. Il a salué le travail des banques multilatérales de développement qui ont joué un rôle moteur dans le Programme 2030 et se sont impliquées dans l'organisation de sa mise en œuvre.

92. M. Steffensen a appelé de ses vœux des approches nouvelles et innovantes, des partenariats public-privé, l'application des technologies de pointe aux infrastructures afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'environnement, et un engagement fort en faveur du financement de l'action climatique et des objectifs de développement durable. M. Carter a noté qu'il était important de s'assurer qu'une attention particulière était accordée aux pays à faible revenu et aux pays touchés par un conflit. Il a proposé les priorités thématiques ci-après pour la prochaine Instance mondiale dédiée aux infrastructures : économie politique et impératifs de viabilité; rôle et visibilité des banques de développement régionales et nationales; et programmes de pays sur la mobilisation du secteur privé. M. Vivekanandan a maintenu que, bien que les banques multilatérales de développement et le secteur privé aient un rôle à jouer dans le développement des infrastructures, les banques nationales de développement pouvaient elles aussi avoir un rôle de premier plan en matière d'investissement.

93. Au cours du dialogue, les participants ont salué l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures et encouragé les banques multilatérales de développement à accélérer le rythme des investissements dans les infrastructures. Il a été question de la nécessité de construire des infrastructures de meilleure qualité pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Les participants ont également souligné qu'il était important que les citoyens participent à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

VII. Clôture du Forum sur le suivi du financement du développement

94. Le Forum a adopté son rapport de procédure (E/FFDF/2016/3), y compris les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental, dans lequel il a réaffirmé sa détermination à mettre pleinement en œuvre et dans les délais fixés le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et établi que le Programme d'action faisait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuyait et complétait, et contribuait à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes. Il a également fait siennes les conclusions et recommandations contenues dans le rapport de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de mettre en place le cadre de suivi pour le Programme d'action et tous les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le document contenait des consignes pour les prochaines sessions du Forum, mettant l'accent sur l'importance de déterminer à l'avance les dates, thèmes et autres questions d'organisation.

95. À la suite de l'adoption des conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental, le Groupe des 77 et la Chine ont signalé que le document de 2016 ne respectait pas pleinement la route tracée par le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'Union européenne était d'avis que, bien que bref, le

document était la preuve de la volonté commune des États Membres de maintenir le consensus d'Addis-Abeba et fournissait des indications pour la préparation des prochains Forums.

96. Dans ses remarques finales, le Président du Conseil économique et social a remercié tous les participants pour la qualité de leurs contributions au Forum et souligné l'importance de s'investir ensemble dans un même projet, de l'esprit de coopération et de la volonté de trouver des solutions profitant à tous et à tous les niveaux pour parvenir à une coopération véritable en matière de développement et entrer dans une nouvelle ère pour le développement durable.
